



ASSEMBLEE GENERALE DU SAMEDI 16 NOVEMBRE 2024

A l'attention des Présidents, des membres du Comité et des membres des cercles de la FEFB

Fédération Échiquéenne Francophone de Belgique

Association sans but lucratif
Siège social : 54 Rue des Martyrs, 6150 Anderlues
TVA : BE 0419 166 296

Mesdames et Messieurs,

Nous vous invitons à envoyer vos représentants pour l'Assemblée Générale ordinaire qui a lieu le samedi 16 novembre 2024 à 14h00 dans les locaux du Cercle de Namur – Local IATA Rue de la Montagne 43A à 5000 Namur

Les clubs et mandataires doivent s'enregistrer **auprès du Secrétaire** (ou son représentant) à partir de 13h00 jusque 13h45.

Les représentants des clubs qui désirent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement (voiture – 1 voiture au maximum par club - ou train) rempliront le document **auprès du Trésorier** le jour de la réunion (nom, prénom, lieu de départ, n° de compte bancaire et éventuellement montant du ticket de train).

Tous les documents mentionnés par « Voir site » se trouvent sur le site de la FEFB à l'adresse suivante : <https://www.fefb.net/documentsag>

Ordre du jour DEFINITIF de l'Assemblée Générale (début à 14h)

1. Ouverture officielle avec mot d'introduction du Président
2. Désignation de deux scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 novembre 2023 (Annexe 1 - Voir site)
Commentaires de Damien André reçus par après :
 - Remarque sur les noms des présents : commentaire a été incorporé dans le PV
 - Précision sur un lien : le lien précis a été incorporé dans le PV
 - Commentaire sur le texte relatif à l'interpellation à réaliser auprès du monde politique (texte est trouvé ambigu): le CA FEFB a évoqué ce point en réunion du 15 mai 2024 et le Président y a répondu (voir PV de cette réunion – Point « Divers »)Commentaires de Laurent Wery reçus par après
 - Les 3 ajouts signalés par Laurent ont été incorporés dans le PV**Vote**
4. Finances et trésorerie
 - a. Budgets et résultats 2023-2024 (Annexes 2 - Voir site)
 - Compte de résultats synthétique (Annexe 3A - Voir site)
 - Balance analytique (Annexe 3B - Voir site)
 - Grand Livre analytique (détails dépenses et recettes) (Annexe 3C - Voir site)
 - Balance de tous les comptes (Annexe 3D - Voir site)

- Grand livre Global (comptable) (Annexe 3E - Voir site)
 - Bilan associatif (Annexe 3F - Voir site)
 - Les vérificateurs ont également reçu le détail de tous les journaux (une version .pdf est disponible si un membre la souhaite)
- b. Rapport des vérificateurs aux comptes (la vérification des comptes a lieu le mardi 22 octobre) (Annexe 4 - Voir site) **Vote**
 - c. Vote sur l'approbation des comptes (points 4a et 4b) **Vote**
 - d. Vote sur la décharge aux administrateurs pour l'exercice 2023-2024 **Vote**
 - e. Budget 2024-2025 (Annexes 5 - Voir site) **Vote**
5. Suivi Jeunesse (parole passée à Quentin Padovano)
 6. Suivi du projet « Le jeu d'Échecs à l'École » (parole passée à Frédéric Bielik)
 7. Suivi du projet « Echecs au féminin » (parole passée à Iris Descamps)
 8. Choix de 2 vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2024-2025 (AG de novembre 2025)
 9. Modifications au ROI et aux statuts
 Une modification mineure a été faite au ROI pendant l'année 2024 et concerne la nomination des arbitres. Phrase ajoutée :
 « Après accord du CA, la date de validation du titre d'arbitre est celle de la date de dépôt du dossier complet du candidat. » **Vote**
 10. Elections statutaires :
 - a. Au niveau du CA :
 Démission en cours d'exercice et actée lors de cette AG :
 - Timothé Scaillet
 Mandats se terminant lors de cette AG :
 - Christian Henrotte (qui ne se représente pas)
 - Quentin Padovano
 Administrateur se représentant
 - Quentin Padovano (qui se représente)
 Personne ayant rejoint l'OA en tant que membre coopté en cours d'exercice et qui se présente comme administrateur :
 - Raphaël Jacob
 Candidatures reçues à ce jour
 - Mario Di Pronio
 - Florent Gillot
 - Ludwig Sputael

Toute personne désirant poser sa candidature à un mandat d'administrateur de la FEFB doit le faire par mail électronique auprès du Secrétaire (fefb.secretariat@gmail.com) pour le 14 novembre 2024 au plus tard (23h59).

Vote

- b. Au niveau du Comité Sportif d'Appel de la FEFB
 Mandats se terminant lors de cette AG
 - Damien André
 - Vadim Jamar
 - Lucas De Le Court

Toute personne désirant déposer sa candidature pour le Comité Sportif d'Appel de la FEFB doit le faire par mail électronique auprès du Secrétaire (fefb.secretariat@gmail.com) pour le 14 novembre 2024 au plus tard (23h59).

Extrait du règlement d'ordre intérieur : en cas de carence, le conseil d'administration désignera provisoirement, jusqu'à l'assemblée générale suivante, autant de membres qu'il est

nécessaire pour qu'ils soient cinq en tout. (les membres du CA ne peuvent siéger au Comité d'Appel, mais bien les personnes mandatées à certaines fonctions et non membres du CA).

→ Si la nécessité se présente, le CA désignera les membres manquants

c. Au niveau des organes FRBE

▪ Commission des Litiges :

- Les infos sur le site FRBE ne sont pas actualisées pour Christian Thierens
- Nos représentants sont : Pascal Vandervorst et Christian Thierens
- Un suppléant (au minimum) est nécessaire

▪ Commission d'appel

- Nos représentants sont : Fabrice Grobelny, Laetitia Heuvelmans, Jean-Christophe Thiry (suppléant)
- Remarque : Laetitia Heuvelmans n'est actuellement pas membre affiliée (j'ignore si cela a posé problème à la commission d'appel)
- Un suppléant (au minimum) est nécessaire
- Fabrice Grobelny demande à être déchargé de cette représentation

Toute personne désirant déposer sa candidature pour ces commissions doit le faire par mail électronique auprès du Secrétaire (fefb.secretariat@gmail.com) pour le 14 novembre 2024 au plus tard (23h59).

Les rapports de différents administrateurs (quand remis) sont disponibles (Annexes 6 - Voir site)

11. Clôture de la réunion

Modalités de vote issues des statuts :

Art. 17 Un membre peut se faire représenter à l'assemblée par un mandataire moyennant procuration écrite. Le mandataire doit être membre de l'association ou une personne licenciée à la F.É.F.B. Nul ne peut être titulaire de plus d'une procuration. Les licenciés sympathisants ne peuvent être titulaires de procuration.

Les procurations doivent être adressées au Secrétaire de la FEFB pour le 14 novembre 2024 (23h59) (fefb.secretariat@gmail.com) et doivent se faire selon le modèle suivant :

"Je soussigné (nom, prénom, adresse), représentant le club (nom et matricule du club) donne par la présente procuration au club (nom et matricule du club) pour me représenter et voter valablement en mon nom à l'assemblée générale de la FEFB du 16 novembre 2024 qui aura lieu à Namur. Le mandataire tiendra compte dans l'exercice de son mandat des directives suivantes

Bon pour procuration

Date"

Remarque : selon la loi belge, il est possible toutefois de discuter d'un sujet absent de l'ordre du jour si tous les membres présents, unanimement, décident d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour, voire d'en supprimer un, sauf disposition particulière dans les statuts.

Bien à vous

Christian Henrotte - Président

